

RN142

Rocade Est de Bourges
Dénivellation des carrefours des portes
de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy



BILAN DE LA CONCERTATION

Organisée
du 11 MARS
au 19 AVRIL 2024



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Retrouvez toutes les informations sur le site du projet :
<https://mtect.fr/439>

Direction interdépartementale des Routes Centre-Ouest

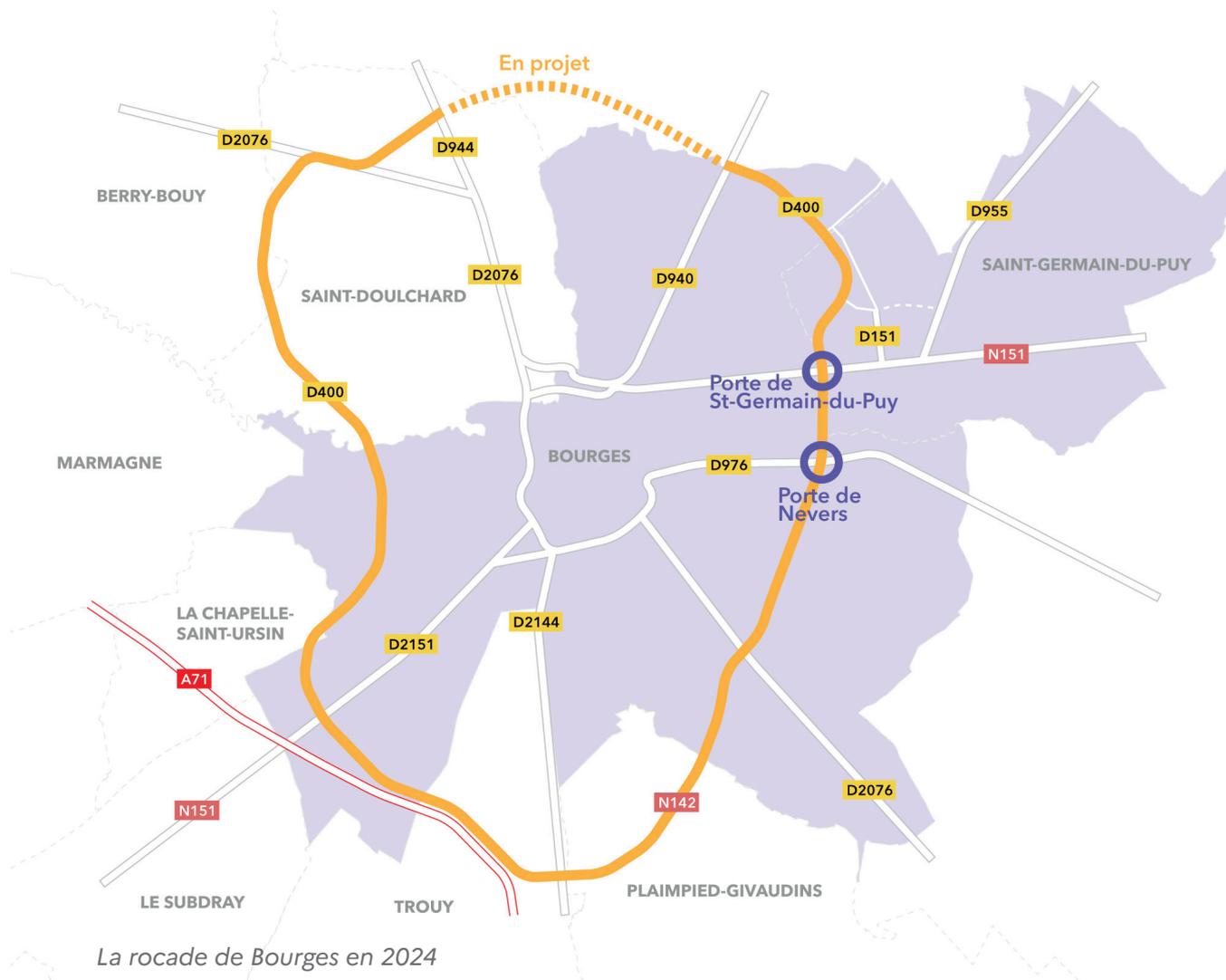
www.dir.centre-ouest.developpement-durable.gouv.fr

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIR Centre-Ouest) est chargée de la gestion et de l'entretien des routes nationales et autoroutes dans dix départements du Centre-Ouest de la France, ainsi que de la mise en place de mesures visant à assurer la sécurité et la fluidité du trafic routier.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire, Maître d'ouvrage, en charge de l'aménagement du réseau routier national dans la région Centre-Val de Loire, a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la DIR Centre-Ouest.

Dans la continuité des précédents travaux réalisés sur la rocade de Bourges, l'État mène des études visant à déterminer s'il serait opportun de modifier les carrefours reliant la rocade Est à la Porte de Nevers d'une part, et à la Porte de Saint-Germain-du-Puy d'autre part. Des dénivellations sont en effet envisagées afin de fluidifier le trafic.

Du 11 mars au 19 avril 2024, l'État représenté par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest a réalisé une concertation préalable volontaire sans garant et a donc publié le 6 septembre 2023 une déclaration d'intention (Article L121-18 du code de l'Environnement). Les modalités de la présente concertation préalable sont prévues par l'Article L121-16 du code de l'Environnement.



ENJEUX ET CONTENUS DU BILAN DE LA CONCERTATION

Ce document dresse le bilan de la concertation menée par la DIRCO entre le 11 mars et 19 avril 2024, sur le projet de dénivellement des carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy.

À ce titre, il rappelle les différents outils déployés dans le cadre de cette concertation pour l'information, la mobilisation et l'expression du public puis présente un bilan chiffré de la participation ainsi qu'une analyse globale des avis exprimés.

À partir des enseignements et conclusions du bilan de la concertation, l'État définira la suite à donner et les procédures à suivre sur la dénivellement des carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy.

Le bilan de la concertation s'articule autour de 5 parties :

- Une présentation synthétique du projet et de ses enjeux ;
- L'organisation de la concertation ;
- Le bilan quantitatif de la concertation ;
- Le bilan qualitatif de la concertation ;
- Les conclusions de la DIRCO en vue de la poursuite du projet.

Rendu public, le bilan de la concertation est un document de synthèse non technique, pour une lecture à la portée de tous. Il est notamment disponible sur le site internet du projet : <https://mtect.fr/439>



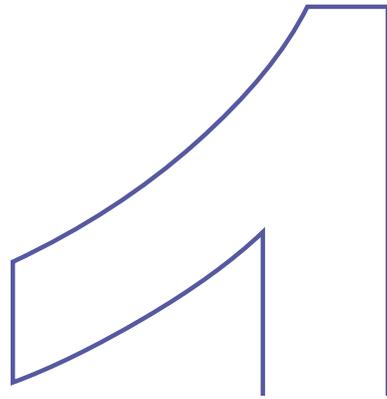
La RN142 vue depuis le carrefour de la Porte de Nevers

SOMMAIRE

LE PROJET DE DÉNIVELLATION DES CARREFOURS DES PORTES DE NEVERS ET DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY	p6
L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION	p16
LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION	p26
LE BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION	p32
CONCLUSION	p38
ANNEXES	p42



La RN142 vue depuis le carrefour de la Porte de Nevers



**LE PROJET DE DÉNIVELLATION
DES CARREFOURS DES PORTES
DE NEVERS ET DE
SAINT-GERMAIN-DU-PUY**



LES OBJECTIFS ET ENJEUX DU PROJET



L'objectif est de se prononcer sur l'intérêt ou non de déniveler les carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy, d'en évaluer la faisabilité et de déterminer les conditions de réalisation de ce projet. Déniveler un carrefour, revient à créer des différences de niveau entre les différentes routes qui se croisent. Ce projet peut répondre à 2 enjeux principaux :

FLUIDIFIER LE TRAFIC ET AMÉLIORER LES DESSERTES LOCALES :

en éliminant les intersections au même niveau, on réduit les ralentissements et arrêts des véhicules. La circulation en est d'autant améliorée. Cela permet un écoulement plus fluide du trafic au profit, notamment, des flux locaux, navetteurs, cyclistes, et possiblement du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BNHS) sur la RN151.

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ – RÉDUIRE LES REMONTÉES DE FILES :

en dénivellant un carrefour, les flux de circulation de transit (RN142) sont séparés des flux locaux sur la RN151 ou la RD976. Cette séparation des flux doit permettre de diminuer les risques d'accident liés à la congestion du trafic.

LE FINANCEMENT

Le protocole signé le 20 novembre 2023 relatif au volet mobilité du CPER identifie cette opération pour son financement au futur CPER 2023-2027 avec une enveloppe de 10 M€.

LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES DU PROJET

Acteurs	La préfecture de la Région Centre-Val de Loire ;
	La préfecture du Cher ;
	La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire, Maître d'ouvrage ; La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO), Maître d'ouvrage délégué.
Partenaires	Le Conseil départemental du Cher ;
	La communauté d'agglomération Bourges Plus ;
	Les communes de Bourges et Saint-Germain-du-Puy ;
	Les Chambres Consulaires (agriculture, commerce et industrie) du Cher ;
	Le Centre Hospitalier Jacques Cœur.

PRÉSENTATION DU PROJET

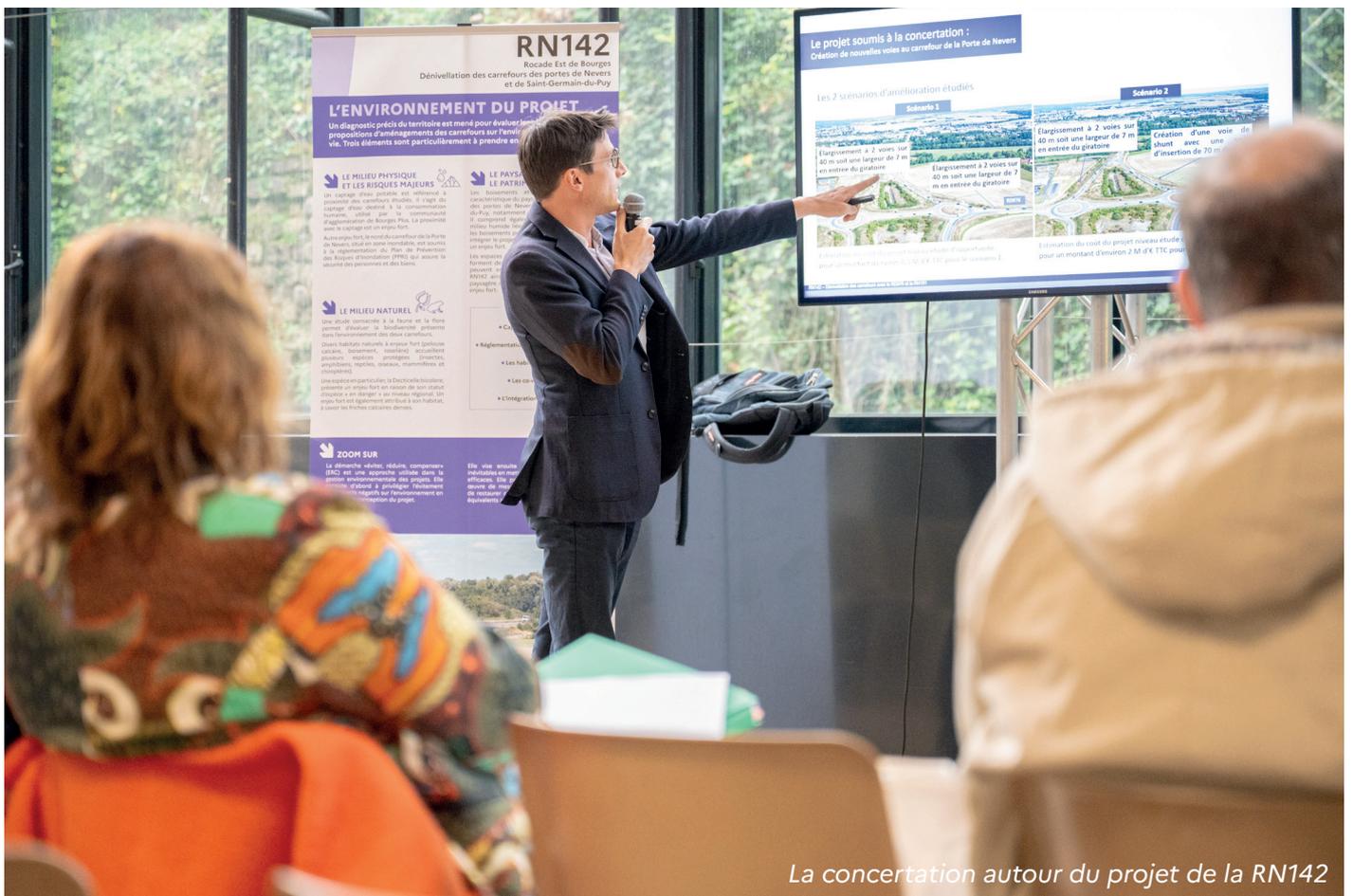
L'étude de l'environnement des carrefours

Les carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy sont reliés par la RN142. Le diagnostic a permis d'identifier l'environnement actuel des deux carrefours et ainsi de pouvoir étudier l'impact du projet de dénivellation sur ceux-ci. Les enjeux environnementaux identifiés concernent principalement six thématiques :

- Le milieu physique ;
- Les risques majeurs ;
- Le milieu naturel ;
- Le paysage et patrimoine ;
- Le contexte urbanistique ;
- Le cadre de vie.

LES PROJETS SOUMIS À CONCERTATION

Le projet de dénivellation du carrefour reliant la RN142 et les carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy est actuellement dans la phase «d'études d'opportunité de phase 1». La dénivellation de chaque carrefour a été étudiée, complétée par l'étude de deux scénarios d'aménagement du carrefour de la Porte de Nevers.



La concertation autour du projet de la RN142



La RN142 vue depuis le Carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy

DÉNIVELLATION DU CARREFOUR DE LA PORTE DE NEVERS

Les caractéristiques générales de l'aménagement

Différents scénarios ont été étudiés en conformité avec les règles d'aménagements routiers, il ressort un projet d'aménagement soumis à la concertation qui prévoit :

- 1 La création d'une chaussée avec une file par sens qui passera sous le carrefour de la Porte de Nevers. Le gabarit sera adapté à la circulation des poids-lourds.
- 2 La conversion de la voie existante en bretelle de sortie pour rejoindre le carrefour de la Porte de Nevers depuis la Porte de Saint-Germain-du-Puy.
- 3 La conversion de la voie existante en bretelle de sortie pour rejoindre le carrefour de la Porte de Nevers depuis la Porte de Moulins.
- 4 La conversion de la voie existante en bretelle d'entrée pour rejoindre la RN142 depuis le carrefour de la Porte de Nevers.
- 5 La conversion de la voie existante en bretelle d'entrée pour rejoindre la RN142 depuis le carrefour de la Porte de Nevers qui nécessite la création d'une voie d'insertion d'une longueur de 78 m.

ESTIMATION DU COÛT DU PROJET NIVEAU ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR UN MONTANT D'ENVIRON 10 M D'€ TTC.



Le carrefour de la Porte de Nevers

Yèverette

Vers Porte de Saint-Germain-du-Puy

RN142

2

4

1

H
Centre hospitalier
Jacques Cœur

Carrefour de la
Porte de Nevers

Vers Nevers ►

◀ Vers centre de
Bourges

5

N

3

Vers Porte de
Moulins

RN142

LES 2 SCÉNARIOS D'AMÉLIORATION ÉTUDIÉS

Lors des études sur la dénivellation du carrefour de la Porte de Nevers, il a été examiné la possibilité de créer des élargissements de bretelles ou la création d'un shunt. Deux propositions d'amélioration du fonctionnement du carrefour de la Porte de Nevers en cohérence avec les conclusions de l'étude de trafic ont été étudiées en vue d'optimiser la circulation à l'approche des carrefours.

Le scénario 1 ne permet pas réellement d'améliorer la situation.

Le scénario 2 permet d'améliorer la situation sur la RD976, puisqu'une partie des usagers n'a pas à s'insérer dans le giratoire grâce au shunt. Sur la RN142, les remontées de files sont sensiblement celle de la situation si aucun aménagement n'est réalisé ou celle du scénario 1. Par ailleurs, les temps de parcours varient peu d'un scénario à l'autre.

Les scénarios 1 et 2 répondent partiellement aux objectifs du projet.

ESTIMATION DU COÛT DU PROJET NIVEAU ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

Environ 0,5 M d'€ TTC pour le scénario 1 et environ 2 M d'€ TTC pour le scénario 2.



SCÉNARIO 1



SCÉNARIO 2



DÉNIVELLATION DU CARREFOUR DE LA PORTE DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Les caractéristiques générales de l'aménagement

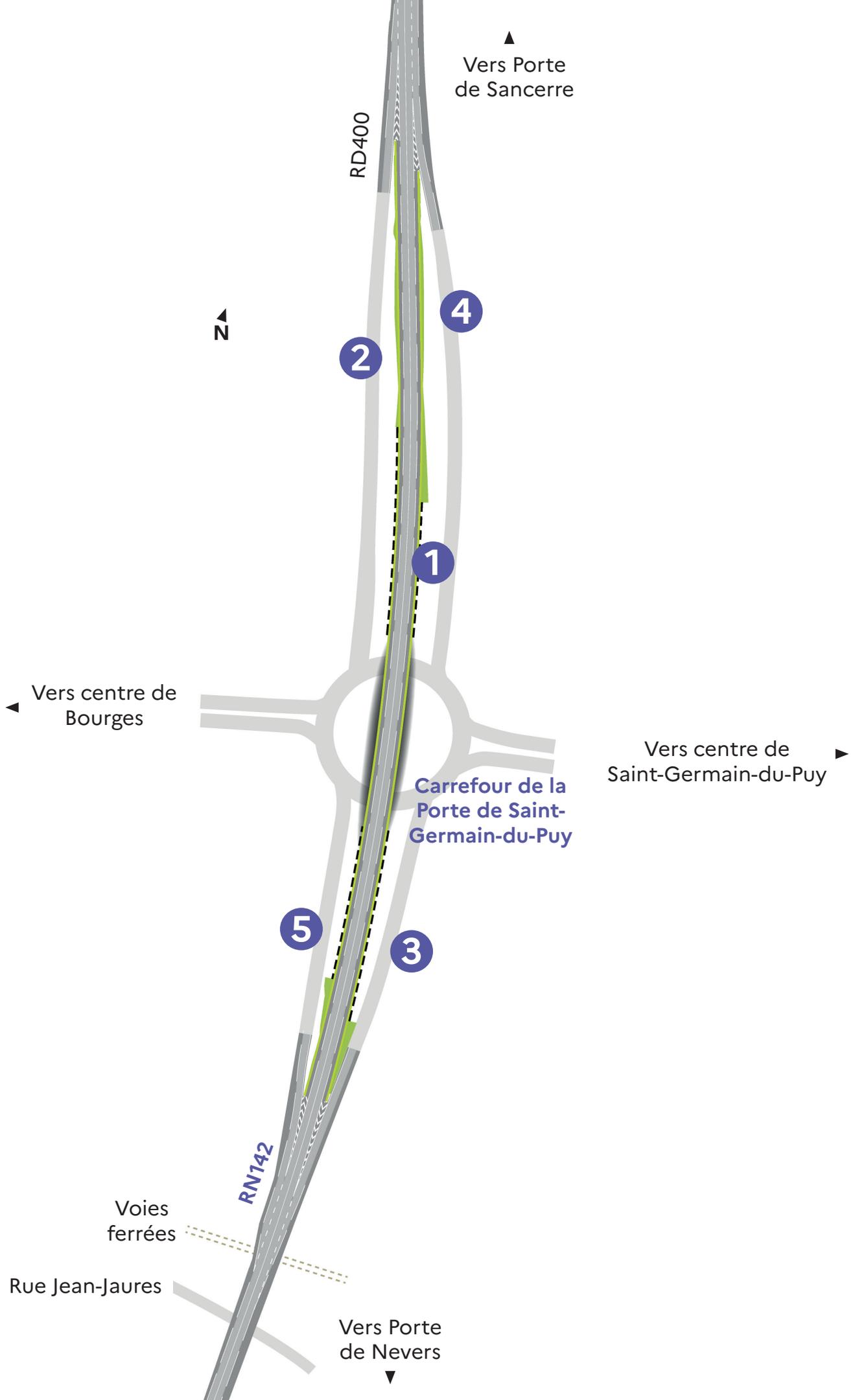
Différents scénarios ont été étudiés en conformité avec les règles d'aménagements routiers, il ressort un projet d'aménagement soumis à la concertation qui prévoit :

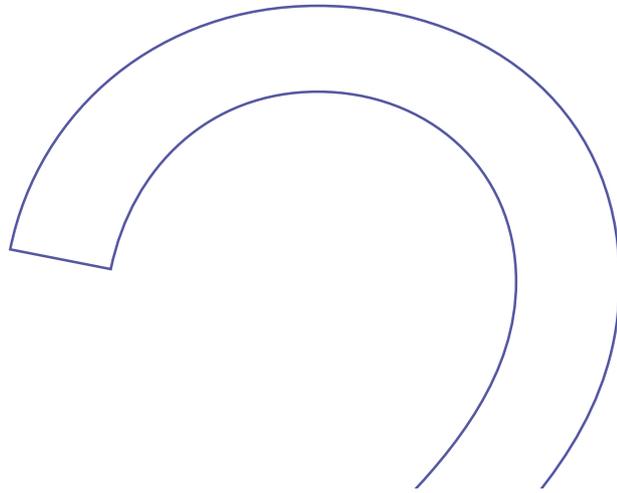
- 1 La création d'une chaussée avec une file par sens qui passera au-dessus du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy.
- 2 La conversion de la voie existante en bretelle de sortie pour rejoindre le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy depuis la Porte de Sancerre.
- 3 La conversion de la voie existante en bretelle de sortie pour rejoindre le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy depuis la Porte de Nevers.
- 4 La conversion de la voie existante en bretelle d'entrée pour rejoindre la Porte de Sancerre depuis le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy.
- 5 La conversion de la voie existante en bretelle d'entrée pour rejoindre la Porte de Nevers depuis le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy, qui sera adaptée.

ESTIMATION DU COÛT DU PROJET NIVEAU ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR UN MONTANT D'ENVIRON 20 M D'€.

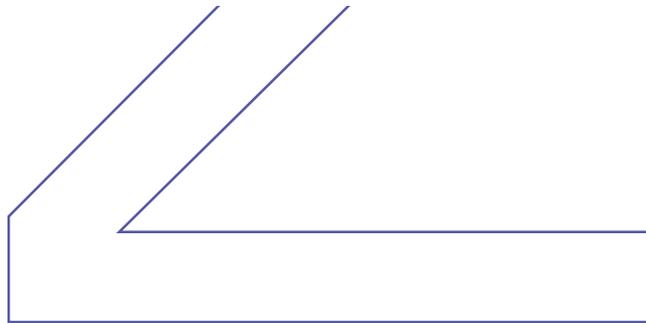


Le Carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy





L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION



UNE CONCERTATION POUR RETENIR LE PROJET DE DÉNIVELLATION ET POURSUIVRE LES ÉTUDES

Pour élaborer le projet, la DIRCO s'est engagée dans une démarche itérative qui nécessite de nombreuses études et intègre les procédures réglementaires et phases de concertation.

Sous l'égide de la Préfète de la Région Centre - Val de Loire, la DIRCO mène la concertation selon les principes de la « Charte de la participation du public » qui proclame que toute personne doit pouvoir participer à l'élaboration d'un projet qui la concerne. Elle conçoit la participation du public comme part incontournable du processus de décision aboutissant à la définition d'un projet répondant au mieux aux divers enjeux humains, environnementaux, économiques.

Le projet de dénivellation des carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy a fait l'objet d'une concertation publique qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 121-16 du Code de l'Environnement. Il prévoit notamment un dispositif d'information et de prise en compte des avis du public pour les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie.



Réunion publique à Saint-Germain-du-Puy

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Le but de la concertation préalable est de favoriser le dialogue entre les acteurs institutionnels et le public sur les enjeux stratégiques et opérationnels du projet, ainsi que sur les impacts socio-économiques et environnementaux. La proposition d'aménagement présentée constitue une base de discussion sur l'opportunité du projet et des solutions étudiées.

La concertation porte sur :

- L'opportunité d'une dénivellation des carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy, en particulier faut-il déniveler les 2 carrefours, ou 1 seul et lequel, ou alors ne rien faire ;
 - Les principales caractéristiques du projet et les principaux enjeux ;
 - Les modalités de réalisation ;
 - Les éventuels aménagements complémentaires.
- La concertation préalable s'appuie sur les études d'opportunité de phase 1 finalisées en septembre 2023.

La DIRCO a donc engagé cette concertation en souhaitant que chacun puisse s'exprimer et donner son point de vue sur le projet.

Tous les avis formulés dans le cadre de la concertation ont été pris en compte et analysés en vue de rédaction du présent bilan, et de l'examen des suites à donner par les services de l'État d'ici fin 2024.



UN LARGE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE MOBILISATION AU SERVICE DE LA PARTICIPATION ET DE L'EXPRESSION DU PUBLIC

Pour susciter le débat autour du projet et faciliter l'expression des acteurs du territoire, la DIRCO a déployé un large dispositif de mobilisation et d'information sur le projet de dénivellement des carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy et l'organisation de la phase de concertation.

LE DOSSIER DE CONCERTATION

Le dossier de concertation se présente comme un document de synthèse pédagogique, non technique, pour une lecture à la portée de chacun. Il apporte un éclairage sur le projet dans son ensemble. Il résume les études techniques, environnementales et les avantages et inconvénients du projet. Ce dossier appelé « dossier de concertation préalable » représente le support de référence de la concertation préalable à partir duquel chacun peut s'exprimer au travers d'une contribution. Ainsi, le Dossier de Concertation Préalable constitue le socle pour les échanges permettant d'aboutir à un projet partagé.

Ce document a été mis à disposition du public en mairies de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy, et lors des réunions publiques, en accompagnement des registres de concertation. Il était également accessible en ligne, téléchargeable depuis le site internet du projet.



Dossier de concertation : format A3 fermé, 44 pages, impression en 20 exemplaires

LE SITE INTERNET DU PROJET

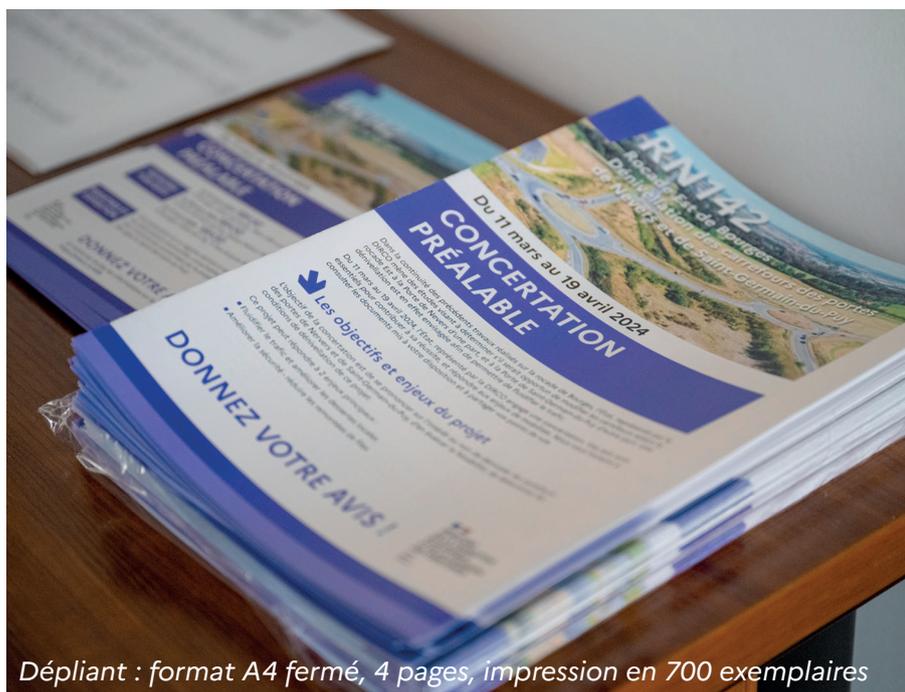
La page internet relative à la concertation préalable <https://mtect.fr/439> a été mis en ligne le 11 mars 2024, jour d'ouverture de la concertation publique. Il a été spécialement conçu pour faciliter l'accès à l'information et présenter le projet ainsi que les modalités de la concertation. À cet effet, l'ensemble des documents d'information sur le projet étaient disponibles sur le site, en téléchargement.



LE DÉPLIANT DE PRÉSENTATION

Largement diffusé à l'échelle du bassin de vie du projet, ce document synthétique avait pour objectifs de présenter les enjeux du projet pour la dénivelation et les modalités de concertation.

Ce dépliant a été distribué lors des réunions publiques. Un dépliant complémentaire reprenant les informations du dossier de concertation, a été édité par la commune de Saint-Germain-du-Puy.



Dépliant : format A4 fermé, 4 pages, impression en 700 exemplaires



L'EXPOSITION ITINÉRANTE

Grâce à ces cinq panneaux d'exposition, la population locale a pu prendre connaissance d'informations que ce soit sur le projet, son historique, ses enjeux, ses acteurs, sur les principales caractéristiques de chacune des variantes de tracé... mais aussi sur les modalités d'information et de concertation.

Pour assurer une bonne visibilité au projet et à la concertation, cette exposition a été installée temporairement dans chacune des mairies des communes directement concernées par le projet : Bourges et Saint-Germain-du-Puy.

L'exposition a également été déployée lors des trois réunions publiques.



Panneaux d'exposition : 3 jeux de 5 panneaux au format 80x200 cm autoportant



DES OUTILS DE MOBILISATION

Des affiches et des flyers ont été mis à disposition dans les équipements et services publics des deux communes concernées. L'information a également été diffusée par communiqué dans la presse locale.



Outils de mobilisation : affiches A3, A4 : 40 exemplaires
Flyers : 500 exemplaires

UNE CAMPAGNE D’AFFICHAGE

Six panneaux d’affichage ont été installés sur les différentes entrées des carrefours de la Porte de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy afin de mobiliser la population locale autour de la concertation et des trois réunions publiques organisées pour l’occasion.



Panneaux d’affichage : format A2, 6 exemplaires

DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Trois réunions publiques ont été organisées pendant la phase de concertation pour échanger sur le projet de dénivellation :

- Le 12 mars 2024 à partir de 18h30, à la Salle d'activités de Bourges ;
- Le 28 mars 2024, à partir de 18h30, à l'espace Nelson Mandela de Saint-Germain-du-Puy ;
- Le 17 avril 2024, à partir de 18h30, à l'hôtel de ville de Bourges.

DÉROULEMENT DES RÉUNIONS PUBLIQUES

- Introduction du maire ou de son représentant ;
- Présentation du projet par la DDT, la Dreal et la DIRCO ;
- Animation d'un temps d'échanges pendant environ 1 heure pour permettre aux participants de poser des questions, d'émettre des suggestions et d'exprimer un avis sur le projet proposé.



DES REGISTRES DE CONCERTATION

Trois registres de concertation ont été mis à disposition du public pour consigner les avis et observations de chacun :

- 1 à la mairie de Bourges (aux jours et heures d'ouverture habituels) ;
- 1 à la mairie de Saint-Germain-du-Puy (aux jours et heures d'ouverture habituels) ;
- 1 mis à disposition lors de chaque réunion publique.



Registre de concertation

DES OUTILS D'EXPRESSION NUMÉRIQUE

Les outils numériques ont été mobilisés dans le cadre de la concertation :

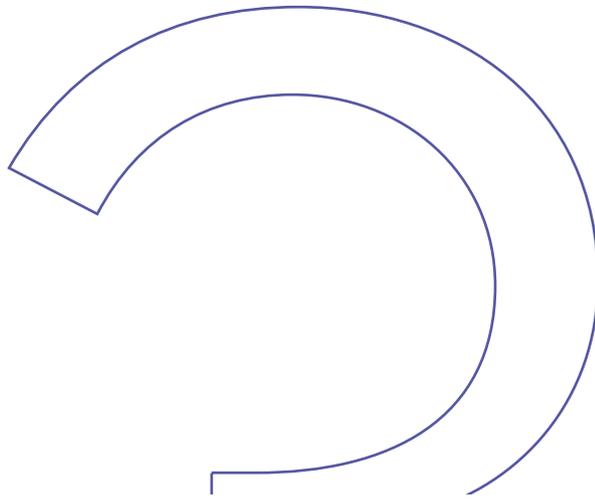
une adresse électronique a été créée

concertation-rocade-bourges-rn142.sir.dirco@developpement-durable.gouv.fr

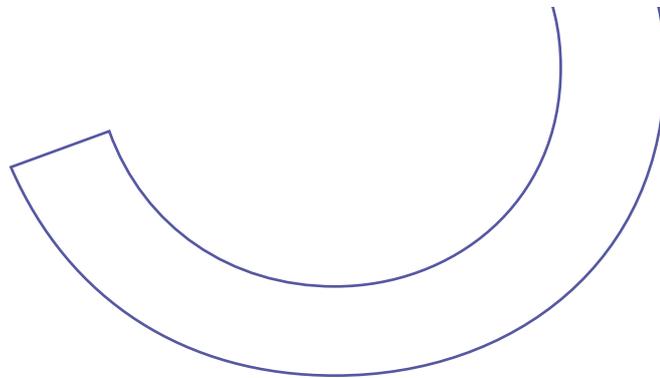
Cette participation, en ligne ou par courrier électronique, renforce les possibilités d'expression de la population puisqu'elle permet de donner un avis ou de poser une question à tout moment.



Réunion publique à Saint-Germain-du-Puy



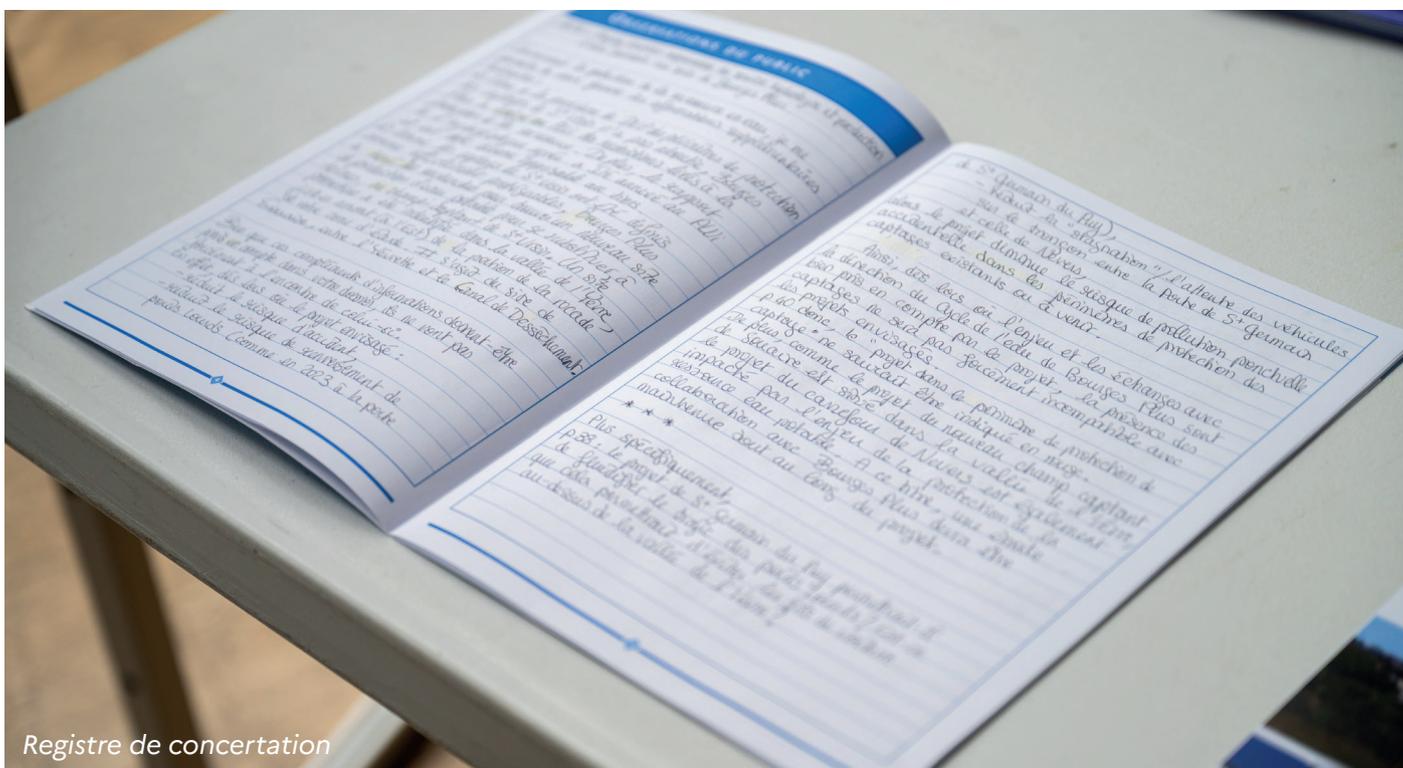
LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION



150 personnes ont assisté aux trois réunions publiques lors desquelles 33 interventions ont été formulées. 78 avis écrits ont été recueillis que ce soit dans les registres, par courrier postal ou électronique. Les remarques formulées lors des réunions publiques, dans les registres de concertation ou via internet ont toutes été analysées attentivement.

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS PAR MOYEN D'EXPRESSION

Contribution écrites	
dont registres	3
dont courriers postaux	0
dont courriers électroniques	75
Contributions orales lors des réunions publiques	33
TOTAL	111



Registre de concertation

LES RÉUNIONS PUBLIQUES

150 personnes ont participé aux trois réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation : 16 personnes à Bourges (réunions publiques 1 et 3) et 134 personnes à Saint-Germain-du-Puy. Ces rencontres ont permis de présenter le projet puis d'échanger avec les nombreux participants. Le maître d'ouvrage a ainsi pu profiter de leurs connaissances du territoire et des enjeux locaux mais aussi recueillir leurs préoccupations, leurs avis et suggestions. 33 participants sont intervenus au cours des trois réunions publiques. Les remarques formulées concernent principalement le trafic automobile, les caractéristiques du projet et ses impacts, la prise en compte du contexte local, mais également le coût et le calendrier du projet.

Thématique	Nombre de remarques
Impacts des dénivellations	
Biodiversité / artificialisation des sols / changement climatique	1
Démarche éviter - réduire - compenser (ERC)	0
Circulations dont agricoles	2
Pollution	0
Archéologie	1
Captage	3
Prises en compte du contexte local	
Trafic, sécurité	6
Bus à haut niveau de service (BHNS) / aménagements vélos & piétons	4
Accès Centre Hospitalier Jacques Cœur	0
Impacts (pollution, cout) des embouteillages	0
Questions générales sur le bassin de vie	8
Vie économique locale	1
Opportunité du projet	
dont dénivellation des 2 carrefours	0
dont dénivellation du carrefour de la Porte de Nevers	0
dont dénivellation du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy	0
dont contre le projet	1
Caractéristiques du projet	9
Coût / financement aménagement	6
Phase travaux	4
Information / Concertation	0
Calendrier	3

NB. Une même personne peut avoir émis un avis sur plusieurs thématiques.

Mme Le Maire de Saint-Germain-du-Puy a évoqué des sujets connexes (Zone d'activité, BHNS, captage d'eau potable...) au projet d'aménagement des carrefours et a affirmé le souhait que l'aménagement soit identique pour les 2 carrefours, quel que soit la solution retenue. Elle demande que des solutions alternatives moins coûteuses soient étudiées pour les 2 carrefours.

M. Le Maire adjoint de Bourges soutient la réalisation de la dénivellation du carrefour de la Porte de Nevers. Il interroge la capacité de financement de la dénivellation du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy.

Mme la Présidente de la communauté d'agglomération Bourges Plus a interrogé les impacts du projet sur l'aspect de l'artificialisation des sols (ZAN).

LES REGISTRES DE CONCERTATION

Les 3 registres de concertation ont recueilli 4 contributions :

- 3 dans celui de Saint-Germain-du-Puy ;
- 1 dans celui de Bourges ;
- 0 pour celui des réunions publiques.

Les observations concernent le contexte local ou à l'échelle du bassin de vie, et les impacts des dénivellations.

Thématique	Nombre de remarques
Impacts des dénivellations	
Biodiversité / artificialisation des sols / changement climatique	1
Démarche éviter - réduire - compenser (ERC)	0
Circulations dont agricoles	0
Pollution	1
Archéologie	0
Captage	2
Prises en compte du contexte local	
Trafic, sécurité	3
Bus à haut niveau de service (BHNS) / aménagements vélos & piétons	1
Accès Centre Hospitalier Jacques Cœur	0
Impacts (pollution, cout) des embouteillages	0
Questions générales sur le bassin de vie	3
Vie économique locale	1
Opportunité du projet	
dont dénivellation des 2 carrefours	0
dont dénivellation du carrefour de la Porte de Nevers	0
dont dénivellation du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy	0
dont contre le projet	1
Caractéristiques du projet	1
Cout / financement aménagement	1
Phase travaux	0
Information / Concertation	1
Calendrier	0

NB. Une même personne peut avoir émis un avis sur plusieurs thématiques.

Mme Le Maire de Saint-Germain-du-Puy a rappelé ce qu'elle avait évoqué à la première réunion : les sujets connexes (Zone d'activité, BHNS, captage d'eau potable...) au projet d'aménagement des carrefours et a affirmé le souhait que l'aménagement soit identique pour les 2 carrefours, quel que soit la solution retenue. Elle demande que des solutions alternatives moins coûteuses soient étudiées pour les 2 carrefours.

Le service hydrologie et production d'eau potable au sein de Bourges Plus évoque le PLui de Bourges Plus en lien avec le périmètre de captage, son projet de nouveau captage sur le site de Souaire et le risque de pollution du projet d'aménagements des carrefours. Une collaboration avec Bourges Plus tout au long du projet est souhaitée.

LES COURRIERS

Aucun courrier n'a été reçu en préfecture.

LE SITE INTERNET

75 avis ont été formulés via internet

concertation-rocade-bourges-rn142.sir.dirco@developpement-durable.gouv.fr

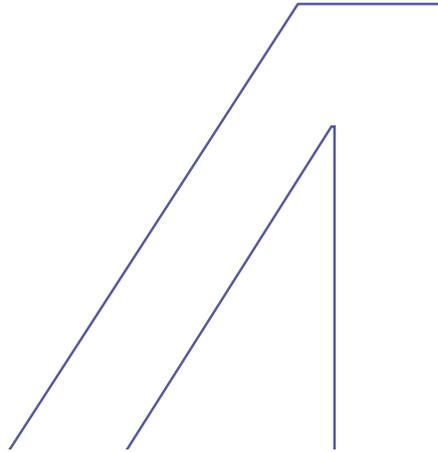
Les avis concernent l'opportunité, les caractéristiques du projet, ainsi que les modalités de réalisation des aménagements. Les thématiques autour du trafic et de la sécurité sont majoritaires sur les observations sur le contexte local. Enfin, l'impact environnemental fait l'objet de plusieurs contributions. 75 % des contributions en ligne sont favorables à la dénivellation des 2 carrefours et 16 % sont favorables à la dénivellation d'un seul carrefour.

Thématique	Nombre de remarques
Impacts des dénivellations	
Biodiversité / artificialisation des sols / changement climatique	6
Démarche éviter - réduire - compenser (ERC)	0
Circulations dont agricoles	1
Pollution	1
Archéologie	0
Captage	1
Prises en compte du contexte local	
Trafic, sécurité	42
Bus à haut niveau de service (BHNS) / aménagements vélos & piétons	5
Accès Centre Hospitalier Jacques Cœur	6
Impacts (pollution, cout) des embouteillages	3
Questions générales sur le bassin de vie	2
Vie économique locale	0
Opportunité du projet	
dont dénivellation des 2 carrefours	41
dont dénivellation du carrefour de la Porte de Nevers	8
dont dénivellation du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy	1
dont contre le projet	5
Caractéristiques du projet	12
Cout / financement aménagement	2
Phase travaux	4
Information / Concertation	1
Calendrier	9

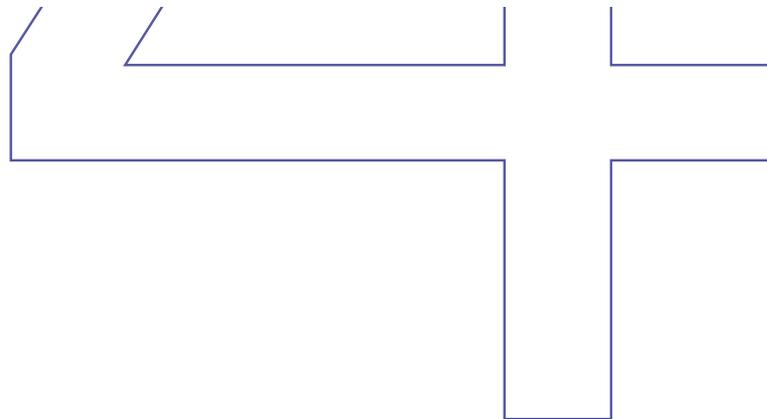
NB. Une même personne peut avoir émis un avis sur plusieurs thématiques.



Réunion publique à Bourges



LE BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION



Les avis recueillis dans le cadre de la concertation ont tous été analysés. Le bilan de la concertation présente la synthèse de toutes ces contributions regroupées par thématique et permet aujourd'hui d'alimenter les réflexions du maître d'ouvrage et de guider ses choix.

Au-delà des interrogations sur l'opportunité du projet de dénivellation des carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy et sur ses objectifs, 5 thèmes principaux ont été abordés durant la concertation :

- les impacts des dénivellations sur l'environnement, le captage d'eau potable ;
- le coût, le financement, le calendrier ;
- la phase travaux de l'aménagement ;
- la prise en compte du contexte local pour l'élaboration du projet, notamment au niveau des conditions de trafic et de sécurité, dont l'accès au Centre Hospitalier Jacques Cœur, les aménagements connexes au carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy (BHNS, aménagements piétons et cyclables) ;
- les aménagements de la rocade (hors périmètre de la concertation), la création d'une déviation de Saint-Germain-du-Puy.

L'OPPORTUNITÉ DU PROJET ET LA PERCEPTION DE SES OBJECTIFS

Que ce soit aux deux réunions de Bourges, sur Internet ou sur les registres, le public a été globalement favorable au projet. Sur internet, 75 % des personnes qui se sont exprimées sont favorables à la réalisation du projet de dénivellation des deux carrefours et 15 % des personnes favorables à la dénivellation du carrefour de la Porte de Nevers uniquement. La réunion de Saint-Germain-du-Puy a été plus nuancée. L'opportunité du projet, en rapport avec son coût et son financement, a été interrogée par plusieurs participants : serait-il possible de réaliser un aménagement moins onéreux ou de réaffecter le budget à d'autres aménagements ou à la rénovation de la RN142 ? La signalisation autour des carrefours est à revoir.

Les scénarios 1 et 2 de la Porte de Nevers, ayant fait l'objet d'une présentation dans le dossier de concertation et lors des réunions publiques, n'ont pas fait l'objet de remarques favorables.

Mme Le Maire de Saint-Germain-du-Puy a évoqué des sujets connexes (Zone d'activité, BHNS, captage d'eau potable...) au projet d'aménagement des carrefours et a affirmé le souhait que l'aménagement soit identique pour les 2 carrefours, quelle que soit la solution retenue. Elle demande que des solutions alternatives moins coûteuses soient étudiées pour les 2 carrefours.

M. Le Maire adjoint de Bourges soutient la réalisation de la dénivellation du carrefour de la Porte de Nevers. Il interroge le financement de la dénivellation du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy.

La communauté d'agglomération Bourges Plus ne s'est pas exprimée sur l'opportunité du projet mais a apporté des précisions sur la situation actuelle sur le captage d'eau potable et sur l'environnement.

Le premier objectif du projet d'aménagement consistant à « fluidifier le trafic et à améliorer les dessertes locales » est largement partagé. La nécessité de résorber la congestion des 2 carrefours (et du giratoire « Carrefour Market » situé à l'ouest du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy) a été évoquée de très nombreuses fois en réunion et sur internet par le public. La facilité d'accès au Centre Hospitalier Jacques Cœur et à ses urgences a été rappelé.

La première réunion à Bourges a fait ressortir une différence de perception entre le public et le maître d'ouvrage. Les études techniques montrent une congestion aux heures de pointe sur un temps limité alors que la perception du public est plus étendue. La DIRCO, au fil des réunions, a apporté des précisions sur les études de trafic.

L'hypothèse d'augmentation du trafic d'ici 2042 sur la RN142 présentée dans les études, a également suscité des interrogations au regard de l'évolution démographique de l'agglomération de Bourges, du développement des mobilités alternatives par rapport à la voiture et de l'adaptation au changement climatique.

Le deuxième objectif du projet d'aménagement consistant à « Améliorer la sécurité - réduire les remontées de files » a été également évoqué plusieurs fois. « L'agencement actuel (ronds-points avec peu de visibilité, nombreux passages de camions, changement de vitesse, rétrécissement de voies) est clairement accidentogène. » Cette observation déposée sur internet résume bien les différentes contributions du public. Sur cet objectif, le rond-point « Carrefour Market » est également cité car des accidents matériels y sont fréquents.

LES IMPACTS DU PROJET

Le diagnostic a permis d'identifier l'environnement actuel des deux carrefours et ainsi de pouvoir étudier l'impact du projet de dénivellation sur ceux-ci. Ces éléments ont été partagés dans le dossier de concertation et présentés lors des réunions publiques.

Une vingtaine de contributions parlent des impacts du projet et abordent un sujet principal, l'environnement et une contribution sur les surfaces agricoles et l'archéologie.

Le public souhaite que l'impact sur la faune et la flore, la biodiversité fragile, et l'artificialisation des sols soit réduit au strict nécessaire. Deux avis dénoncent les impacts trop importants sur le milieu naturel et s'opposent au projet de dénivellation. Même si elle a été peu énoncée, la question de la comptabilité du projet avec la décarbonation et l'adaptation au changement climatique reste sous-jacente.

Certains font remarquer que la fluidification du trafic permettra de limiter la pollution induite par la congestion.

La communauté d'agglomération Bourges Plus parle du captage d'eau existant qui pourrait être remplacé par un nouveau point de captage. La présence d'un captage ne sera pas forcément incompatible avec le projet de dénivellation des carrefours. Le projet de nouveau champ captant étant à proximité du carrefour de la Porte de Nevers, celui-ci devient impacté par l'enjeu de protection de la ressource en eau potable. Bourges Plus souhaite une étroite collaboration avec la maîtrise d'ouvrage tout au long du projet.

La démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC), approche utilisée dans la gestion environnementale des projets, est trop peu détaillée quant à l'impact sur la faune et la flore.



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Plusieurs personnes questionnent les caractéristiques techniques des dénivellations.

Est-ce que fluidifier le trafic de la Porte de Nevers aura un impact direct sur le rond-point de Saint-Germain-du-Puy si ce dernier n'est pas modifié ? La réalisation du carrefour de la Porte de Nevers uniquement entraînerait un engorgement du carrefour de Saint-Germain-du-Puy et risquerait d'engorger l'accès à l'hôpital Centre Hospitalier Jacques Cœur.

Il serait judicieux de faire un passage en dessous du rond-point de la Porte de Saint-Germain-du-Puy comme pour le carrefour de la Porte de Nevers.

Est-ce que le projet du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy permettrait de fluidifier le trafic des poids lourds, et ainsi éviterait les files de voitures au-dessus de la vallée de l'Yèvre ?

En sortie du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy vers la Porte de Nevers, est-ce que la mise à deux voies de la rocade au niveau des voies SNCF est possible ?

La forme du carrefour de la Porte de Nevers est réinterrogée afin de savoir si on peut mieux optimiser le projet d'aménagement et en limiter ainsi le coût.

LES PROJETS CONNEXES

Même si le périmètre de la concertation concerne uniquement les carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy, les projets connexes sont à intégrer dans la réflexion sur le projet.

Plusieurs questions du public ont porté sur les passages piétons et les aménagements cyclables.

Le projet ne prévoit pas le développement des mobilités douces. La communauté d'agglomération Bourges Plus porte actuellement un projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) et un plan vélo intercommunal qui empruntera le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy. De nouveaux services (gratuité des bus, covoiturage) ont été mis en place récemment. Enfin, une nouvelle zone d'activités est également en projet à proximité du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy.

Il serait plutôt opportun que la prochaine phase d'étude d'aménagement des carrefours intègre les mobilités douces, les transports en commun, le covoiturage, la nouvelle zone d'activités, etc.

Il est également évoqué la mise en place d'une réflexion sur le report modal (train ou vélo), la déviation de Saint-Germain-du-Puy à partir de la Porte de Sancerre, une amélioration de tous les giratoires de la rocade, la mise à 2x2 voies de la rocade.



COÛT DU PROJET ET SON FINANCEMENT

Plusieurs personnes qui se sont exprimées sur ce sujet estiment que le coût du projet est trop important, voire « pharaonique ». L'argent alloué à ce projet pourrait être dépensé de manière différente, par exemple sur des aménagements moins onéreux ou sur l'entretien de portions dégradées de la RN142.

La commune de Saint-Germain-du-Puy s'interroge sur le financement des aménagements, et une dérive possible des coûts. La commune de Bourges questionne le financement de l'aménagement de la Porte de Saint-Germain-du-Puy.

LE CALENDRIER

Le calendrier du projet a suscité plusieurs questionnements : pourquoi le projet de dénivellation n'avait pas été fait directement lors de la création de rocade, alors que la dénivellation avait été anticipée, pensée de longue date ?

Le public demande si le calendrier des travaux peut être décalé puisque Bourges est capitale européenne de la culture en 2028. Pour des difficultés de circulation qui auront lieu en 2042, est-ce utile de commencer les travaux au moment de cet événement ?

Quel sera le calendrier de réalisation des carrefours : les deux en même temps ou l'un après l'autre ?

Le public comprend également que pour des raisons de financement les carrefours peuvent être aménagés l'un après l'autre, le carrefour de la Porte de Nevers étant un peu priorisé, notamment pour l'accès au Centre Hospitalier Jacques Cœur.

LES TRAVAUX

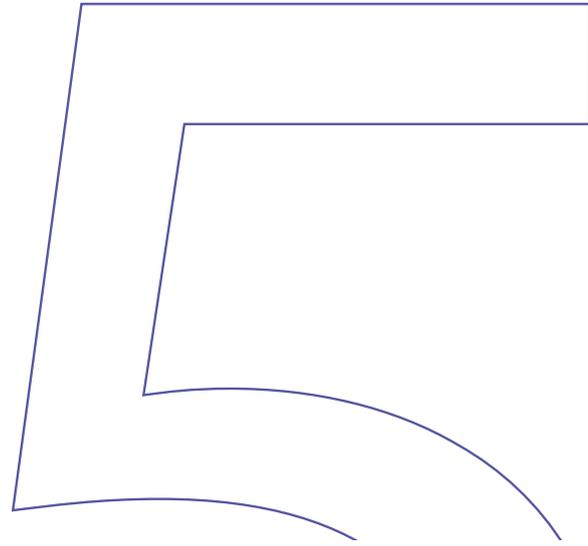
La phase travaux des aménagements suscitent quelques craintes : accessibilité des commerces, perturbations supplémentaires du trafic, période de travaux.

LA CONCERTATION

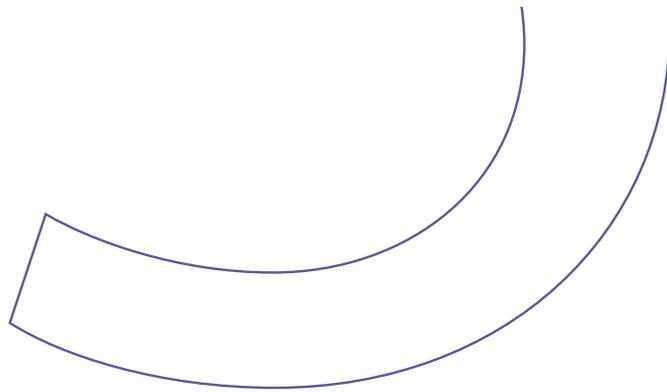
Certains ont fait part de leur satisfaction de la tenue de cette concertation car ce sont « les premiers impactés ». Personne n'a parlé de la concertation en tant que telle.



Le carrefour de la Porte de Nevers



CONCLUSION



Cette conclusion s'attache à présenter le projet de bilan de la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'une conclusion et les propositions à la Préfète de Région.

Le maître d'ouvrage remercie toutes les personnes qui ont participé à cette concertation. Le nombre et la qualité des contributions témoignent de l'intérêt porté au projet (des avis argumentés et beaucoup de propositions).

Deux thématiques sont revenues plus fréquemment dans les échanges et les contributions :

- le trafic routier et les caractéristiques du projet ;
- les modalités de réalisation du projet (calendrier, phasage, maintien du trafic et réduction de la gêne à l'usager).

Une demande concerne une précision sur les impacts environnementaux.

La présentation de ces deux thématiques est faite dans les tableaux qui suivent et font apparaître d'une part, les observations du public et d'autre part, les compléments que souhaite apporter le maître d'ouvrage.

Après cette présentation, le maître d'ouvrage indique les conclusions qu'il tire de cette concertation et la suite qu'il entend y donner dans les prochaines études d'aménagement des carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy.

Les participants à la concertation ont fait part de plusieurs observations récurrentes	Les précisions du maître d'ouvrage sur les points soulevés
Questions sur le trafic routier et les caractéristiques du projet	
Demande de précisions sur les données de trafic actuelle et prévisionnelle à 2042.	Des précisions chiffrées sur la circulation actuelle et à horizon 2042 sont disponibles en annexe pages 44.
Est-ce que les projections de trafic 2042 intègrent le développement des mobilités actives, l'adaptation au changement climatique ?	Les hypothèses concernant l'évolution du trafic tiennent compte des politiques nationales menées en faveur des mobilités actives et de la réduction des émissions de GES, tout en intégrant les tendances observées localement et les projets liés au territoire. Elles permettent également de conclure à l'inefficacité d'aménagements plus légers que la dénivellation (remontées de files toujours aussi conséquentes sur la RN142 et les voies d'accès aux giratoires).
L'implantation d'un BHNS et le déploiement du plan vélo intercommunal sont actuellement en étude.	À ce stade, l'impact induit par les projets d'aménagement n'est pas intégré dans la dernière phase d'études. En fonction des suites données à la concertation, les prochaines études devront intégrer les éléments que fournira l'agglomération. Les études d'aménagements des carrefours n'ont pas vocation à traiter (même si elles en intègrent les impacts) des questions de développement urbain, d'aménagement du territoire municipal, ni de l'organisation des mobilités locales.

L'impact de la dénivellation d'un seul carrefour.	Une dénivellation du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy uniquement présente moins d'intérêt, les principaux dysfonctionnements identifiés étant situés au Sud. Une dénivellation du carrefour de la Porte de Nevers uniquement permet de soulager le giratoire de la Porte de Saint-Germain-du-Puy en résorbant la remontée de file provenant du Sud. Cependant, l'approfondissement des études de trafic pour mieux caractériser l'incidence de la dénivellation du carrefour de la porte de Nevers sur le fonctionnement du carrefour de la porte de Saint-Germain du Puy (effets positifs ou négatifs) sera mené.
Est-ce que l'emprise de la rocade va être modifiée ?	Le projet d'aménagement se situe dans les emprises de la rocade actuelle.
La nouvelle zone d'activités et la multimodalité : La création d'une zone d'activité d'ampleur, en termes d'implantation commerciale, artisanale, hôtelière et d'habitations est en étude, sur le site de la friche industrielle située au Nord-Ouest du carrefour de la Porte Saint-Germain-du-Puy.	À ce stade, l'impact sur le niveau de trafic induit par les projets d'aménagement n'est pas quantifié. En fonction des suites données à la concertation, les prochaines études devront intégrer les éléments que fournira l'agglomération.
Pourquoi ne pas faire un passage sous le carrefour de Saint-Germain-du-Puy ?	Le contexte topographique, la présence de voie ferrée et des cours d'eau ne permet pas de créer un passage dénivelé en souterrain.
Demande de mise à disposition des profils en long du projet.	Les profils sont disponibles en annexe pages 46.

Questions sur les modalités du projet

Le financement de l'aménagement.	Le protocole signé le 20 novembre 2023 relatif au volet mobilité du CPER identifie cette opération pour son financement au futur CPER 2023-2027 avec une enveloppe de 10 M€.
Le calendrier de l'aménagement.	La réalisation des travaux fera l'objet d'une coordination avec Bourges, capitale européenne de la culture en 2028.
Les conditions de circulation pendant la phase travaux.	L'État prendra des mesures pour limiter au maximum la gêne occasionnée pendant les travaux : <ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la circulation pendant toute la durée des travaux (sauf éventuelles fermetures ponctuelles accompagnées de mesures de réduction des nuisances). • Éléments des ouvrages d'art construits au bord de la route puis poussés à leur emplacement définitif (de nuit par exemple) • Entrées et sorties sur le chantier en dehors des heures de pointes.

Questions sur les impacts environnementaux du projet

La démarche éviter - réduire - compenser (ERC) est insuffisamment détaillée.	Si une suite est donnée à la concertation, les études préalables permettront de préciser les caractéristiques de l'aménagement telles que les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts, etc.
Impact du projet sur l'artificialisation des sols (ZAN).	Le projet tel qu'il a été présenté lors de la concertation vient s'implanter sur des espaces déjà artificialisés.

Question diverse

Question sur la sécurité de la route de la Charité et particulièrement du giratoire « Carrefour Market ».	Ce sujet est hors du périmètre de la concertation.
---	--

PROPOSITIONS DE LA DIRCO SUR LA BASE DU BILAN ÉTABLI

La DIRCO sur la base du bilan établi propose :

- De considérer que le public s'est globalement prononcé en faveur de la dénivellation des carrefours, pour répondre aux besoins du territoire tout en ayant un impact environnemental contenu. Les avis sur l'opportunité du projet expriment que la dénivellation des carrefours permettrait de fluidifier le trafic et d'améliorer les dessertes locales, en particulier au carrefour de la Porte de Nevers qui dessert le centre hospitalier et ses urgences. Il convient également de noter que le public s'est interrogé sur les montants importants de ces aménagements, sur l'impact durant la phase de travaux, et sur le développement des modes de transports alternatifs ;
- De considérer dès lors, que la dénivellation du carrefour de la Porte de Nevers répond en priorité aux besoins du territoire. Les remontées de files seront résorbées grâce à la dénivellation, ce qui permettrait aussi de soulager le carrefour de la porte de Saint-Germain-du-Puy (impacté en situation de référence par les remontées de file en provenance du carrefour de la Porte de Nevers) ;
- De considérer cependant que l'opportunité de la dénivellation du carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy n'est pas totalement partagée à ce stade, compte tenu des caractéristiques actuelles du carrefour giratoire et des études réalisées avec un horizon 2042 ;
- De mener les premières études, qui seront entreprises après l'établissement du bilan de la concertation, et qui concerneront la constitution du dossier des études préalables de la dénivellation du carrefour de la porte de Nevers . Ces études auront pour objectif de :
 - permettre une conception technique conforme aux instructions en vigueur et aux règles de l'art, en :
 - déterminant les caractéristiques techniques principales ;
 - identifiant les impacts et les mesures nécessaires pour les éviter, les réduire ou les compenser ;
 - estimant le coût avec une bonne fiabilité ;
 - procédant à une évaluation socio-économique et en analysant les effets en matière d'aménagement du territoire.
 - de répondre aux exigences des différentes étapes fixées par les procédures réglementaires en vigueur.
- De poursuivre les études sur l'opportunité de déniveler le carrefour de la porte de Saint-Germain-du-Puy, afin de répondre aux avis partagés du public sur cet aménagement. Ces études porteront sur :
 - l'approfondissement des études de trafic pour mieux caractériser l'incidence de la dénivellation du carrefour de la porte de Nevers sur le fonctionnement du carrefour de la porte de Saint-Germain-du-Puy (effets positifs ou négatifs) ;
 - l'horizon de saturation du trafic de ce carrefour ;
 - l'examen éventuel des solutions d'adaptation de ce carrefour, en s'appuyant sur l'approfondissement des études de trafic telles que la création d'une voie directe de tourne à droite, afin de retarder ou pallier la saturation.

Le bilan de la concertation sera consultable sur le site internet de la DREAL Centre-Val de Loire et seront transmis aux communes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy.

Le suivi de l'avancement des études sera présenté en comité de pilotage avec les partenaires du projet tel qu'initié en 2022 pour le suivi de cette opération.



Les carrefours et leur fonctionnement : Le carrefour de la Porte de Nevers

Les études de trafic ont été réalisées en juin 2021 et mai 2022.

Sur le carrefour de la Porte de Nevers, 6 postes de comptage automatiques et 6 caméras ont été mis en place.

Le trafic journalier moyen sur le carrefour de la Porte de Nevers



RN142 – Dénivellation des carrefours avec la RD976 et la RN151

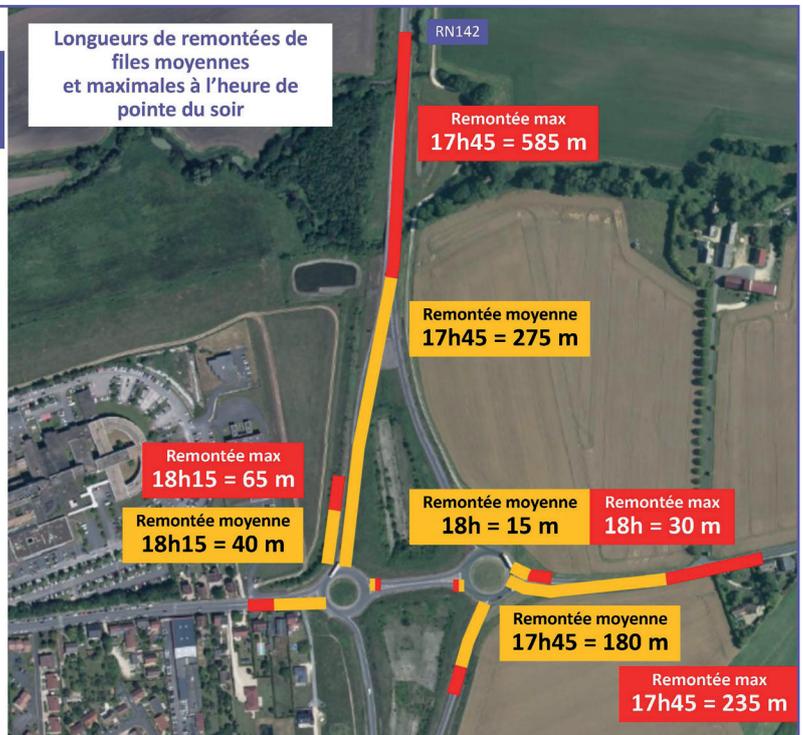
9

Les carrefours et leur fonctionnement : Le carrefour de la Porte de Nevers

Actuellement un carrefour très routier aux conditions de circulation inégales sur la journée :

- des ralentissements et des congestions ponctuelles de circulation observées aux heures de pointe du matin et du soir ;
- une circulation plutôt fluide en journée ;
- des ralentissements toutefois observés entre les deux giratoires du carrefour.

Longueurs de remontées de files moyennes et maximales à l'heure de pointe du soir



RN142 – Dénivellation des carrefours avec la RD976 et la RN151

10

Les carrefours et leur fonctionnement : Le carrefour de la Porte de Nevers

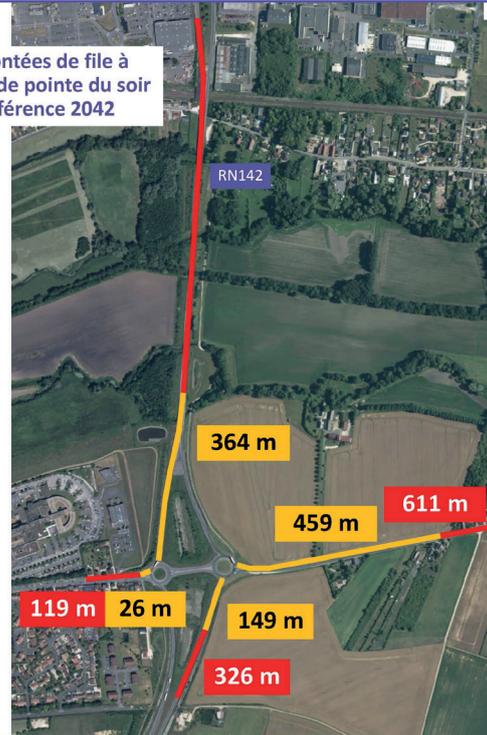
Modélisation du trafic en conservant le carrefour actuel à horizon 2042, réalisée à partir :

- des études de trafic menées en 2021 et 2022 ;
- de l'analyse des études partielles de trafic sur le secteur depuis 1999 ;
- de l'évolution du trafic des prochaines années, en prenant en compte la réalisation de la rocade Nord de Bourges et du projet de barreau au Nord de Saint-Germain-du-Puy (liaison entre la RD151 et la RD955).

L'hypothèse de hausse du trafic global est de 1 % par an sur le périmètre jusqu'en 2042.

Dans 20 ans, si le carrefour de la Porte de Nevers n'est pas modifié, la hausse du trafic sur le secteur entraînera une augmentation de la congestion routière.

Remontées de file à l'heure de pointe du soir – référence 2042



Les carrefours et leur fonctionnement : Le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy

Les études de trafic ont été réalisées en juin 2021 et mai 2022.

Sur le carrefour de la Porte de Saint Germain du Puy, 9 postes de comptage automatiques et 7 caméras ont été mis en place (y compris sur le giratoire de la zone commerciale).

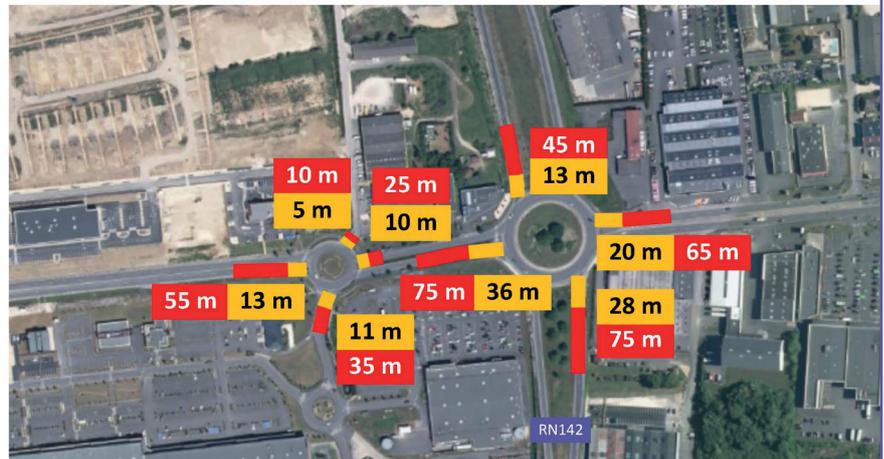
Le trafic journalier moyen sur le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy



Les carrefours et leur fonctionnement : Le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy

Actuellement un carrefour très routier aux conditions de circulation inégales sur la journée :

- des ralentissements et des congestions ponctuelles de circulation observées aux heures de pointe du matin et du soir ;
- les trafics sont plus importants le soir que le matin, puisqu'aux retours au domicile s'ajoutent de nombreux motifs d'activités de fin de journée (achats, loisirs, ...) ;
- une circulation plutôt fluide en journée ;
- des réserves de capacité élevées liées à la géométrie du carrefour.



RN142 – Dénivellation des carrefours avec la RD976 et la RN151

13

Les carrefours et leur fonctionnement : Le carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy

Modélisation du trafic en conservant le carrefour actuel à horizon 2042, réalisée :

- des études de trafic menée en 2021 et 2022 ;
- de l'analyse des études partielles de trafic sur le secteur depuis 1999 ;
- De l'évolution du trafic des prochaines années, en prenant en compte la réalisation de la rocade Nord de Bourges et du projet de barreau au Nord de Saint-Germain-du-Puy (liaison entre la RD151 et la RD955).

L'hypothèse de hausse du trafic global est de 1 % par an sur le périmètre jusqu'en 2042



Le carrefour dans sa configuration actuelle pourra absorber la hausse de trafic à l'horizon 2042

RN142 – Dénivellation des carrefours avec la RD976 et la RN151

14

Le projet soumis à la concertation :
Dénivellation du Carrefour de la Porte de Nevers

Les caractéristiques géométriques de la nouvelle chaussée

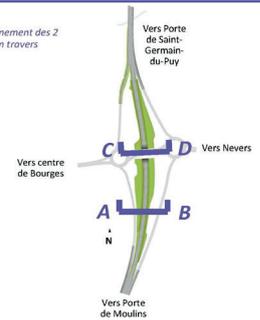
Profil en travers A/B au sud du carrefour



Profil en travers C/D sous la RD976



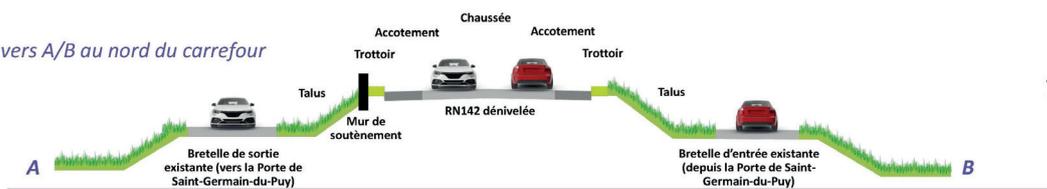
Positionnement des 2 profils en travers



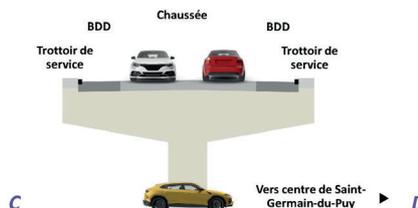
Le projet soumis à la concertation :
Dénivellation du Carrefour de la Porte de Saint-Germain-du-Puy

Les caractéristiques géométriques de la nouvelle chaussée

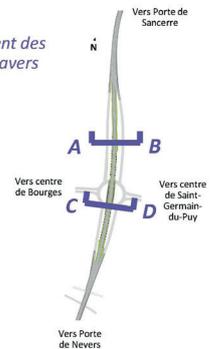
Profil en travers A/B au nord du carrefour



Profil en travers C/D au niveau du giratoire



Positionnement des 2 profils en travers





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Retrouvez toutes les informations sur le site du projet :
<https://mtect.fr/439>

Direction interdépartementale des Routes Centre-Ouest

www.dir.centre-ouest.developpement-durable.gouv.fr